

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030116 – ASA 31/011/2003

Informations complémentaires sur l'AU 13/02 (ASA 31/006/02 du 11 janvier 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / DÉTENTION AU SECRET / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

NÉPAL **Bhuminanda Devkota (h), 40 ans, employé d'un organisme de gestion de l'eau potable**

Londres, le 18 février 2003

Bhuminanda Devkota a été libéré le 23 décembre 2002 sur ordre de la Cour suprême, après avoir passé près d'une année en détention. Une ordonnance d'*habeas corpus* (acte ayant pour objet de faire comparaître un inculpé devant le tribunal) avait finalement été introduite en son nom le 28 novembre 2002 grâce au soutien de la *Nepal Bar Association* (Association népalaise des avocats du barreau). La libération de Bhuminanda Devkota a eu lieu un mois plus tard.

Cet homme avait été arrêté par les forces de sécurité le 31 décembre 2001 à son domicile, à Maharajgunj, dans la ville de Katmandou. Selon les informations recueillies, il a été maintenu en détention par l'armée durant trois mois, puis remis à la police, et transféré à la prison centrale de Katmandou une semaine plus tard. Il aurait été soumis à des actes de torture et à d'autres formes de mauvais traitements au cours de sa détention par l'armée et par la police.

Par le passé, Bhuminanda Devkota a entretenu des liens avec l'Association nationale des intellectuels népalais, que le gouvernement accuse d'être proche du Parti communiste népalais (PCN) maoïste. Le PCN maoïste a été désigné comme une " *organisation terroriste* " en vertu de l'Ordonnance de 2001 relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices. L'état d'urgence a pris fin en août 2002, mais les forces de sécurité disposent toujours de pouvoirs considérables.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.
Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*